

AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 212-2019

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2019

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 15 janvier 2019 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'établir les taux, les tarifs et les conditions de perception conformément au budget 2019, adopté pour l'exercice financier 2019.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 16 janvier 2019.

CLAUDE GRATTON
Directeur général et greffier